

Donais et ses marguilliers, MM. Gérard Dépelteau, Robert Baillargeon et Raoul Lague. Les députés Hamel, Ouimet et Baillargeon, ainsi que moi-même, avons également écrit à l'honorable Jean Lesage et à l'honorable Paul Earl.

En mai 1961, le premier ministre, Jean Lesage, fit savoir qu'il ne voyait pas d'un bon œil un tel projet et qu'il refusait d'accorder un nouveau permis d'hippodrome dans la province de Québec qui, selon lui, en comptait déjà trop. Mais en juin de la même année, il est important de dire à la Chambre que le premier ministre, M. Lesage, s'est ravisé et demandait à l'honorable Bernard Pinard, ministre provincial de la Voirie, et à l'honorable Paul Earl, ministre du Revenu, de s'en occuper. Je suis d'ailleurs certain, monsieur l'Orateur, que l'honorable premier ministre, M. Lesage, sera le premier à admettre la véracité des faits que je viens de relater.

D'ailleurs, vers le 15 juin 1961, le député provincial de Saint-Jean, M. Ouimet, nous annonçait qu'il avait décidé de continuer ses démarches en faveur du projet de Saint-Luc, dont le promoteur principal était le D<sup>r</sup> Roch Deslauriers, de Saint-Jean. Il fit part à ce dernier que le premier ministre du Québec lui avait dit de rencontrer le ministre Bernard Pinard, qui s'occuperait désormais des affaires de courses dans la province. M. Ouimet obtint donc lui-même une entrevue avec le ministre de la Voirie pour le 21 juin 1961. Il a invité, pour l'y accompagner, le député provincial d'Iberville, M. Laurent Hamel, le D<sup>r</sup> Deslauriers, le secrétaire de la *United Harness Association*, M. Sébastien Brisson, et moi-même. Comme il avait été convenu, le 21 juin 1961, M. Bernard Pinard nous reçut tous à son bureau de Québec. Il nous a confirmé que le premier ministre lui a demandé de s'occuper de notre projet de Saint-Luc. Il nous a déclaré être d'ailleurs lui-même en faveur de ce beau projet. Il dit au D<sup>r</sup> Deslauriers qu'il lui faudrait rencontrer l'honorable Paul Earl pour discuter, avec ce dernier, des détails concernant le mode de financement de l'entreprise.

Entre-temps, le député provincial nous assurait qu'il continuait à faire des pressions, à Québec, pour hâter l'émission du permis.

Vers le 20 janvier 1962, l'honorable Paul Earl me demandait s'il pourrait me rencontrer à ma résidence de Saint-Jean, en compagnie de M. Deslauriers et de MM. Ransen et Maron, nouveaux associés de M. Deslauriers. Je les reçus à ma résidence tous les quatre, un dimanche après-midi. Les promoteurs ont déclaré avoir en main les capitaux nécessaires à la construction de cette piste de courses. Il s'agissait de quatre millions de dollars. M. Paul Earl s'est dit très

[L'hon. M. Dupuis.]

satisfait de cette entrevue et il leur a déclaré qu'il croyait pouvoir émettre leur permis dans quelques jours.

Voilà qu'à la fin de janvier 1962, M. Earl nous dit que si M. Deslauriers voulait avoir son permis, il devrait changer d'associés. Et au début de février, il lui demandait d'aller rencontrer M. René Hébert, qui se chargerait de lui faire rencontrer ses nouveaux associés qui étaient prêts à investir la moitié du capital requis pour un hippodrome. Il s'agissait de certains MM. Veilleux, de Drummondville — en dehors du comté de Saint-Jean-Iberville-Napierville.

Depuis quelque temps, en effet, il était rumeur que ces hommes d'affaires de Drummondville essayaient d'obtenir un permis d'hippodrome et qu'ils avaient de puissants amis pour les aider dans leurs démarches.

La suggestion de M. Earl d'associer M. Deslauriers à ce groupe me surprenait, parce que ces gens voulaient construire une piste ailleurs que dans mon comté. J'ai dit à M. Deslauriers qu'il devrait tout simplement abandonner son projet si on venait à lui suggérer de participer à un autre projet en dehors du comté de Saint-Jean-Iberville-Napierville. Mais il tenait tellement à construire un hippodrome qu'il était prêt à toutes les concessions pour l'obtenir.

M. Earl m'a dit, à moi-même, que pour avoir son permis, M. Deslauriers devrait changer d'associés. Il m'a expliqué que la province était prête à émettre un seul permis d'hippodrome et qu'il fallait que les deux projets ne forment plus qu'un seul.

J'ai accepté d'accompagner M. Deslauriers chez M. René Hébert. Je connaissais très bien M. Hébert, qui s'est toujours intéressé au financement du parti libéral provincial. Nous avons rencontré ce dernier à son bureau de la rue Galt dans Verdun. M. Hébert nous a dit que M. Earl lui avait demandé de tout faire pour unir le groupe Veilleux et le groupe Deslauriers en une seule société et de leur indiquer les moyens à prendre pour obtenir un permis d'hippodrome. MM. Hébert et Deslauriers ont signé une entente mutuelle. M. Hébert a donc proposé à M. Deslauriers d'aller dès le lendemain à Drummondville pour lui présenter les MM. Veilleux. Ils m'invitèrent à les accompagner. Je refusai en leur disant que je sentais déjà qu'on voulait détourner vers Drummondville ou ailleurs le projet de Saint-Luc. M. Deslauriers m'a demandé de signer comme témoin sur le document intitulé «Entente mutuelle». J'ai refusé d'associer mon nom à un tel document — vous comprendrez pourquoi quand j'en aurai fait lecture. J'ai ici une copie de cette entente